

■ **Décision n° SGA-DEC-2024-n° 362**
Valorisation des places Dunant et Fraternité

Direction des Finances – Service subventions

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le Maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que la transformation des quartiers ciblés par le NPNRU passe par la modernisation des espaces publics et par l'amélioration du cadre de vie de ces habitants en végétalisant et avec une vision ambitieuse pour l'écoulement de l'eau de pluie.

Que la requalification de la place Dunant et de la place de la Fraternité fait partie des projets de valorisation des quartiers des Hauts de Creil avec la création d'un parking et chemin piéton perméables avec la gestion des pluies courantes par le biais de la création de noues et des techniques d'infiltration des eaux pluviales.

Ce projet correspond aux conditions d'éligibilité d'une des mesures de soutien de l'Agence de l'Eau.

■ **Décide**

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le **09 JUL. 2024**

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : **09 JUL. 2024**